

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES

Date convocation  
06/11/2020

Nombres de membres en exercice : 11  
Nombres de membres Présents : 8  
Nombres de membres Absents : 3  
Nombre de procurations : 2  
Nombre de votants : 10

Date Affichage  
06/11/2020

Séance du 12 novembre 2020

L'an deux mille dix-huit et les douze novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : Mme BADIE F., M. BRILLARD M., M. CORREIA J., M. LAUBRAY J., M. V. PICHEYRE, M. PUJOL D., Mme DABOUIS N.

Absents excusés : M. VAILLS S. , M. DOMINGO J.D , M. MIRAN P

Procurations : M. VAILLS S à M. LAUBRAY J, M. DOMINGO J. D à M.PETITQUEUX P.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**TAUX DE LA TAXE COMMUNALE SECTEUR LES CLOSES**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide, *à l'unanimité*,

**DE FIXER** le taux de la taxe communale sur le secteur du Lotissement Les Closes à 5% ,

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois de son adoption.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 12 novembre 2020

Le Maire,  
P.PETITQUEUX

